



PROVINCE DE QUÉBEC

---

### AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 49 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, avis est par la présente donné par le soussigné que :

Le 13 décembre 2018, une demande d'accès à des documents a été formulée à la Ville de Brownsburg-Chatham. L'un des documents visés par cette demande est un certificat de localisation appartenant à Mme Dawna Bertrand-Ellis (le « tiers »). Les articles 23 et 25 de la loi ci-haut mentionnée s'appliquent à ce document. Le responsable de l'accès à l'information à la Ville de Brownsburg-Chatham a pris des moyens raisonnables pour aviser le tiers, mais n'a pu y parvenir. Par le présent avis, le tiers est informé qu'il peut présenter ses observations dans les 20 jours de la publication du présent avis par courriel à [pabouchard@brownsburgchatham.ca](mailto:pabouchard@brownsburgchatham.ca) ou par la poste à :

M. Pierre-Alain Bouchard  
300, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4

À défaut de le faire dans ce délai, le tiers est réputé avoir consenti à ce que l'accès soit donné au document.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

  
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service Juridique

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 27<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020 et en le publiant dans le journal dont la parution est le 27 novembre 2020 ainsi que sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an 2020.

Signé :   
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard